

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU PAYS HAUT

\*\*\*

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LA MODIFICATION N°1 DE DROIT COMMUN DU PLU DE PIENNES

\*\*\*

Par arrêté n° 9/2024 du 12 septembre 2024

Le Président de la CCCPH a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 de droit commun du PLU de Piennes. A cet effet, monsieur Patrick LANG a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroule à la mairie de Piennes et au siège de la CCCPH du **8 octobre 2024 à 9h au 7 novembre 2024 à 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h) et du siège de la CCCPH (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- **Mardi 8 octobre 2024 de 9h à 12h.**
- **Jeudi 24 octobre 2024 de 10h à 12h**
- **Jeudi 7 novembre 2024 de 14h30 à 17h**

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête déposés en mairie et au siège de la CCCPH, ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, au nom du commissaire-enquêteur : 2, rue du Colonel FABIEN - 54 490 Piennes, par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueCPH@gmail.com](mailto:enquetepubliqueCPH@gmail.com). En outre, un poste informatique est mis à disposition du public pour consultation du dossier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de PIENNES.